PERSPECTIVES 2023-2024

Lutte pour le logement social

1. Que le POPIR - Comité Logement revendique la construction d'un nombre suffisant de logements sociaux dans les quartiers où il intervient. Qu'il accompagne les personnes requérantes dans les projets. Qu'il renforce ses liens avec les organismes porteurs et acquéreurs.

2. Que le POPIR - Comité Logement continue de faire pression pour que la Ville de Montréal achète et mette en réserve les terrains, les logements et les immeubles qui sont vacants, délabrés ou menacés de gentrification, pour en faire des logements sociaux.

3. Que le POPIR - Comité Logement poursuive son implication aux activités du Front d'action populaire en réaménagement urbain.

4. Que le POPIR - Comité Logement poursuive les Ateliers sur le Logement Social (ALS).

5. Que le POPIR - Comité Logement poursuive la lutte pour la rénovation du parc HLM, en collaboration avec la Fédération des locataires de HLM du Québec. Que pour ce faire, le POPIR interpelle l'OMHM sur ses intentions de rénovations dans le Sud-Ouest, incluant la vente de HLM barricadés.

Lutte sur le marché privé

6. Que le POPIR - Comité Logement lutte contre la gentrification des quartiers où il intervient en s'opposant à tout projet entraînant une hausse de loyers et une éviction.

7. Que le POPIR - Comité Logement poursuive son service de première ligne auprès des locataires de ses quartiers d'appartenance.

8. Que le POPIR - Comité Logement anime des rencontres collectives en droit au logement auprès de la collectivité.

9. Que le POPIR - Comité Logement poursuive son implication à titre de membre participant au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

10. Que le POPIR - Comité Logement poursuive sa lutte contre toutes les évictions.

11. Que le POPIR - Comité Logement continue sa lutte contre l'insalubrité en réclamant un réinvestissement dans les services d'inspection municipaux, un accès facilité aux inspections pour les locataires et des sanctions exemplaires à l'encontre des propriétaires délinquants.

Vie associative et militante

12. Que le POPIR - Comité Logement poursuive son travail de mobilisation et de consolidation de sa base militante.

13. Que le POPIR - Comité Logement poursuive l'animation des comités (comité éducation populaire, comité femmes, comité anti-gentrification, comité lutte à la pauvreté).

14. Que le POPIR - Comité Logement crée un comité pour se centrer sur les enjeux spécifiques liés aux problématiques en coopérative d'habitation.

15. Que le POPIR - Comité Logement offre un espace d'expression accessible pour les membres notamment sur son site internet.

16. Que le POPIR - Comité Logement renforce ses alliances avec les peuples autochtones et inuits.

Lutte à la pauvreté

17. Que le POPIR - Comité Logement poursuive son implication dans ses quartiers d'appartenance.

18. Que le POPIR - Comité Logement s'implique avec ses allié.e.s dans la lutte à la pauvreté, notamment au niveau de la sécurité alimentaire, de l'itinérance et dans la lutte aux changements climatiques.

19. Que le POPIR revendique dans le Sud-Ouest des normes d'accessibilité et d'adaptabilité plus strictes que ce qui est demandé par le code du bâtiment pour tous les logements, sociaux et privés. Que les personnes en situation de handicap soient consultées de façon systématique pour tout projet de construction ou de rénovation. Que le POPIR travaille en concertation avec le ROPASOM.